

LES MARINS FRANÇAIS 1789-1830. ÉTUDE DU CORPS SOCIAL ET DE SES UNIFORMES, VICE-AMIRAL D'ESCADRE ÉRIC SCHÉRER, BERNARD GIOVANANGELI ÉDITEUR / MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE, NOVEMBRE 2021, 255 PAGES

[Patrick Boureille](#)

Service Historique de la Défense | « [Revue Historique des Armées](#) »

2022/3 N° 306 | pages 133 à 135

ISSN 0035-3299

ISBN 9782111553460

DOI 10.3917/rha.306.0133

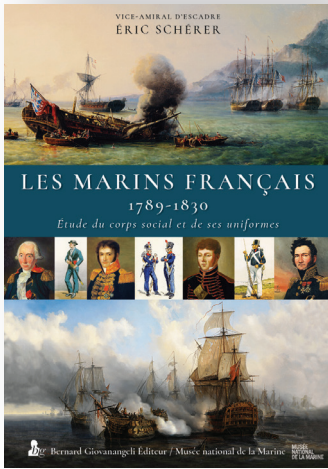
Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-historique-des-armees-2022-3-page-133.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Service Historique de la Défense.

© Service Historique de la Défense. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Les marins français 1789-1830. Étude du corps social et de ses uniformes

Vice-amiral d'escadre Éric Schérer

Bernard Giovanangeli Éditeur / Musée national de la Marine, novembre 2021, 255 pages.

Cet ouvrage est le troisième que l'auteur consacre aux différents corps et uniformes de la marine sur cette période charnière qui s'étend de la fin de l'Ancien Régime au début de la Monarchie de Juillet. Le premier tome intitulé *Les uniformes des officiers de la marine (1830-1940)* a paru chez Marines éditions en 2011 et constitue déjà avec ses 315 pages une somme remarquable de connaissances. Le

second, *Équipages et fonctionnaires de la marine. Corps et uniformes (1830-1940)*, paru chez Bernard Giovanangeli Éditeur en novembre 2017, ne le cédait en rien au premier par l'exhaustivité et la précision des informations. Celui qui retient aujourd'hui l'attention est consacré aux marins sous la Révolution, le Consulat, l'Empire et les deux Restaurations, présentés par leur histoire administrative et par l'évolution de leur tenue : il complète donc l'étude de cette question très technique, particulièrement épineuse, mais hautement instructive.

C'est à la fois un très « beau livre », à la présentation soignée, et un manuel bien construit à la lecture relativement aisée, dont le texte est toujours soutenu par une abondante illustration. Le crédit photographique est remarquable et l'on ne saurait trop remercier, d'une part, les institutions (Musée national de la Marine, Conservatoire des uniformes de la Marine à Toulon, etc.) et les personnes privées d'avoir généreusement prêté leurs documents iconographiques et, d'autre part, l'auteur qui a su patiemment collecter ces reproductions.

Bien que dépourvu d'introduction, la structure de l'ouvrage apparaît nettement à la lecture du sommaire. Les cinquante années étudiées sont divisées en quatre périodes : la fin de l'Ancien Régime (1774-1789), la Révolution (1789-1799), le Consulat et l'Empire (1799-1814), et les Restaurations (1814-1830). Pour chacune de ces périodes, un premier chapitre décrit l'organisation de la Marine, un second leurs uniformes. Plan simple et efficace s'il en est qui aboutit logiquement à... dix chapitres, deux surnuméraires méritant une explication.

Le premier chapitre consacré à la marine à la fin de l'Ancien Régime (p. 7-16) présente successivement l'organisation du personnel officier (de vaisseau, de port, d'administration, de santé, ingénieurs constructeurs) et non-officier (entretenus novices et spécialistes, inscrits maritimes) consécutive aux ordonnances de Castries (1786-1787) et témoigne d'une marine certes marquée par des archaïsmes (société de classes, rivalité épée/plume, inscription maritime), mais aussi à la recherche des moyens de se réformer (officiers bleus, nécessité de temps de navigation, examens des compétences pour gravir la hiérarchie), capable de sortir de la réglementation à peine est-elle établie...

Ordonnances de 1767, 1774, 1776 et 1786 à l'appui, le second chapitre abondamment illustré livre avec une très grande méticulosité la description des différents uniformes des officiers de vaisseau, de port, des élèves, des volontaires et des civils (p. 18-28), des spécialistes (p. 31-32) et de l'absence d'uniforme des équipages qui embarquent avec leurs hardes (p. 29-3). De nombreux détails de ces uniformes perdurent jusqu'à aujourd'hui : étoiles des officiers généraux, velours noirs des ingénieurs de l'armement, etc.

Avec la Révolution, tous ces efforts de restructuration sont remis en cause : agitation, indiscipline, désordre, sinon insurrection dès 1789-1790, aboutissent au retrait et à la fuite vers l'étranger de deux tiers des cadres, essentiellement militaires et nobles, et désorganisent les flottes et les ports. Par essence hiérarchique, la marine cristallise en effet les blocages propres — et les aigreurs inhérentes — à une société d'ordres : la refondation du corps de la marine effectuée par les décrets des 29 avril, 15 mai et 10 août 1791 établissant les principes exclusifs du grade (et non de la charge), du concours (et non de l'origine sociale) et du service à la mer accélère l'émigration. L'urgence de la guerre déclarée à l'Angleterre le 1^{er} février 1793, autant que l'idéologie, justifie cette ouverture de la carrière. Les effectifs et la compétence sont deux enjeux cruciaux, parfois antithétiques (promotions éclairs), souvent aveuglés par les prérequis politiques, débouchant presque toujours sur des défaites navales. Le problème est finalement pris à la racine et la formation repensée par le décret du 22 octobre 1795 dans lequel des enseignements de tactique apparaissent (enfin). Sur les mêmes principes, l'administration des ports et des arsenaux et les constructions navales sont « civilianisées » : les officiers de port disparaissent et ceux d'administration (ordonnateurs, chefs d'administration et autres commis et contrôleurs) leur succèdent. Mais cinq réformes en dix ans pour la première et trois pour les secondes témoignent de tâtonnements pénibles en la matière. Parallèlement, sur une courte période (1793-1797) apparaît un embryon de service de santé des armées.

L'inscription maritime est stabilisée par le décret du 25 octobre 1795 et ce jusqu'en 1845 : les maigres avantages (pas de conscription dans l'Armée, une pension le moment venu, un service à la mer plus rémunérateur, un accès possible au corps des officiers) ne suffisent pas à combler le déficit des personnels. L'auteur note d'ailleurs que « ces changements fréquents d'organisation et ces parcours très divers, qui n'assurent guère la cohésion au sein d'un même service, peuvent expliquer, au-delà des différences des doctrines d'emploi, la relative infériorité de l'artillerie navale française par rapport à l'anglaise ». La flotte d'escorte du corps expéditionnaire en Égypte accuse ainsi un déficit de ses équipages de 16 % : c'est aussi cela, Aboukir.

Le quatrième chapitre (p. 59-78), abondamment référencé et illustré, montre à quel point l'instabilité se traduit visuellement dans les uniformes (quand ils existent) des personnels de la Marine, qui se rapprochent de ceux de l'armée de Terre dans le cas des officiers généraux.

¹ Préambule du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, juillet 1998

LECTURES

Le changement est radical avec l'accession au pouvoir de Bonaparte d'abord comme consul, ensuite comme Empereur. Les résultats n'en sont pas probants : assez directif, avec l'armée de Terre pour seul modèle par méconnaissance des spécificités d'une marine océanique, il est secondé par un ministre dont la longévité n'a d'égale que sa faible influence. La centralisation du pouvoir se lit dans la création des préfets maritimes nommés à la tête de chacun des neuf arrondissements maritimes, assistés d'un conseil d'administration et contrôlés par un inspecteur. Le grade d'amiral est créé et le corps est « repyramidé » par les arrêtés des 25 avril et 27 août 1800 avec des exigences de compétences (traduit par des services à la mer effectifs plus longs). Deux écoles spéciales de marine embarquées sur les vaisseaux *Tourville* à Brest et *Duquesne* à Toulon, préfigurant l'École navale, sont créées en 1810, et trois écoles pratiques de marine, sortes d'écoles de maistrance avant l'heure, à Anvers, Brest et Toulon en 1811. Le mal d'effectifs n'en demeure pas moins endémique - notamment après Trafalgar - et la remise en cause des avantages concédés auparavant (pas de conscription) n'incite pas à l'enrôlement. De fait, l'amnistie du 25 avril 1802 offrant la possibilité de réintégrer les officiers de marine émigrés une décennie auparavant, le rappel des officiers de la période révolutionnaire placés en position de non-activité en 1800 en raison de leur médiocrité, et la mise en coupe réglée des territoires annexés sont des pis-aller pour pallier les ressources humaines et matérielles défaillantes. Que peut-on ajouter de plus sombre lorsque les recrues de la marine sont mises à terre et intégrées à la Grande Armée ? Un long chapitre dual militaires/civils est consacré à « *L'expérience des régiments et des bataillons de marins et des équipages de haut-bord et de flottille* » ainsi qu'aux « *Compagnies et bataillons d'ouvriers militaires de la marine et [aux] régiments de marins et d'ouvriers* » (p. 95-112). Imaginée par le Premier consul pour l'invasion de l'Angleterre en 1801, cette méticuleuse, sinon rigide, répartition en régiments et bataillons de flottilles mise en place par l'Empereur en 1805, puis en équipages de haut-bord et de flottilles en 1810, ne disparaîtra qu'en 1856 avec la création du personnel des équipages de la flotte. Après la terrible saignée de Trafalgar qui condamne les navires français à une activité hauturière des plus limitées, la polyvalence de ce système aboutit à des emplois tant en mer (100 équipages permanents) qu'à terre (participation aux opérations). Parallèlement, l'organisation au sein des ports de guerre et des arsenaux se militarise à tous les niveaux : bataillons de conscrits ouvriers militaires que leur bivalence conduit à participer aux opérations de la Grande Armée (Autriche 1809, Espagne 1810, Allemagne 1813), régiments de marins et d'ouvriers. Quant aux marins de la Garde consulaire, puis impériale (p. 113-122), la question légitime que se pose le lecteur et à laquelle Louis XVIII répond par l'affirmative (et la dissolution qui en découle) est, au vu de leur organisation et de leur emploi, si la dimension terrestre ne l'emporte pas sur la dimension navale. Le chapitre consacré à « *l'uniforme des marins sous le Consulat et l'Empire* », le plus long de l'ouvrage (p. 125-178), est à la fois très précis et abondamment illustré : il fait preuve de la même méticulosité que Bonaparte dans la description de l'organisation projetée.

Même si Louis XVIII entend « *renouer la chaîne des temps* », en l'occurrence par un retour à l'ordonnance de janvier 1786, et rétablit du coup les grades et l'organisation propres à l'Ancien Régime, la réalité est têtue. L'efficacité de l'institution préfectorale est démontrée et Charles X revient sur sa dissolution en décembre 1826. À l'image de Chaumareys, l'immortel commandant de la *Méduse* naufragée au banc d'Arguin en 1816, l'absence prolongée de service à la mer discrédite la réintégration des officiers émigrés qui n'ont pu bénéficier de l'amnistie de 1802. La réduction des effectifs d'officiers au sein d'une armée qui n'était jamais parvenue à atteindre ceux fixés par Napoléon témoigne d'une épuration marquée en même temps que la relégation de la marine au second plan : les expéditions successives d'Espagne, de Grèce et d'Algérie lui restituent progressivement sa légitimité et en font un instrument efficace au service d'une politique extérieure active.

Cette résurrection s'effectue par paliers, le poids des contraintes financières pesant lourdement sur les effectifs : ainsi dès octobre 1817, de nombreux promus de 1814-1816 sont placés en retraite et contraints de quitter la marine. La formation initiale est refondée avec la création d'un collège royal de Marine à Angoulême en 1816, puis sur l'*Orion* ancré à Brest en 1827, fonctionnant sur le principe de l'examen de promotion ou de l'accès direct (cas des X), voire par la voie de la liste d'aptitude (premiers maîtres qualifiés et méritants). Échappant apparemment à l'épuration, les autres corps d'officiers (chargés des travaux, hydrographes, de Santé, ingénieurs du Génie maritime) voient leurs statuts redéfinis, souvent réaffirmés, à l'exception de ceux chargés des fonctions d'administration (commissaires, inspecteurs) dont les responsabilités sont réévaluées lorsque disparaît provisoirement le préfet maritime. Cette redéfinition des corps sur un pied de paix concerne aussi les personnels non officiers, en priorité les équipages démobilisés. Transcrivant pour la marine l'esprit et les dispositions de la loi du 10 mars 1818 prévues pour l'Armée, l'innovation réside dans la formation par des enrôlés volontaires pour huit ans de deux équipages de ligne pour le service des vaisseaux à Brest et Toulon par l'ordonnance du 13 novembre 1822 : les inscrits assurant désormais un complément d'équipage. L'expérience est généralisée par l'ordonnance du 2 octobre 1825, affinée par celle du 28 mai 1829 (compagnies de marins). Le chapitre 9 relatif à « *l'uniforme des marins sous la Restauration* » traduit bien cette continuité globale qui s'impose au-delà des modifications ponctuelles de la tenue.

Un ultime chapitre très bref (p. 246-251) présente l'évolution des boutons d'uniformes de marine de 1786 à 1830 sous forme de tableau synthétique. En refermant cet ouvrage, le lecteur est admiratif de l'ensemble des connaissances rassemblées ici et présentées avec une très grande clarté, du moins autant que les sources le permettent. Le vice-amiral d'escadre Éric Scherer est un passionné et cela est perceptible dans la constante qualité du travail accompli. Il est vrai aussi à travers quelques écarts de langage lorsqu'il évoque la « *chasse à l'homme* » (p. 38) de l'époque révolutionnaire, ou ces personnels civils œuvrant sur les escadres à la manière des « *commissaires politiques soviétiques* » (p. 39) ou bien encore un système « *inepte* » plutôt que baroque. Clairement, Jean Bon-Saint-André ne figure pas au Panthéon de l'auteur. Éric Scherer est aussi un militaire pour qui le respect strict de la discipline est proportionnel à l'unité d'un corps social. Comme à chaque fois, la période étudiée, très clivante pour les contemporains, révèle aussi la personnalité de l'historien qui la traite. Mais ce ne sont là que peu de choses. Et, quand bien même le lecteur relèverait quelques tics de langage bien humains, dont l'inévitable « *on* » ou la confusion entre « *actuel* » et « *contemporain* », il ferait injure à l'auteur qui a consenti tant d'efforts pour réunir dans une présentation à la fois claire et synthétique une somme incomparable de

LECTURES

connaissances précises et toujours référencées. Ce sont bien plutôt des remerciements marqués et des éloges appuyés qui lui sont dus. Les lecteurs désireux d'approfondir les sujets abordés dans cet ouvrage, et bien d'autres en relation avec la marine, consulteront avec profit le site de l'auteur www.marins-traditions.fr

Patrick Boureille